



**COMPTE RENDU DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE  
DE NEZEL**

**SEANCE DU MARDI 26 NOVEMBRE 2013**

L'an deux mille treize, le mardi 26 novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Dominique TURPIN, Hélène MAHAUT, Daniel RENAULT, Micaela PTAK, Fabienne BECHET, Thierry LABARTHE, Angélique MENAGE, Sandrine PINCON

Pouvoirs : Stéphane ANGOT à Dominique TURPIN, Micheline VOINIER à Fabienne BECHET, François Rémy MONNIER à Daniel RENAULT

Absent : Laurent LORTHIOS

Secrétaire de séance : Daniel RENAULT

Formant la majorité des membres en exercice.

**INFORMATIONS**

Le compte-rendu du conseil municipal du 22 octobre est validé à l'unanimité.

Après plusieurs vandalismes dans la propriété Bellevue destinée à devenir un futur parc paysager ouvert aux Nézellois et une future Maison des Associations, le bâtiment a cette fois-ci fait l'objet d'un acte criminel samedi 16 novembre au soir :

L'incendie s'est déclaré en fin de soirée entre 23h30 et minuit. En présence de la gendarmerie et de la police intercommunale, Les pompiers ont pu intervenir avant que les flammes ne se propagent sur la totalité du bâtiment. Les dégâts restent considérables. Un appel à témoins est lancé auprès de la population. N'hésitez pas à appeler la gendarmerie de Maule au 01.30.90.80.28. Monsieur le Maire informe le conseil avoir mis tous les moyens en œuvre pour que les auteurs de cet acte criminel soient arrêtés.

A la demande de la municipalité, la brigade de la gendarmerie de Maule invite les Nézellois samedi 14 décembre de 14h30 à 16h00 à la salle des fêtes Jean Claude Ruffié à NEZEL, pour une réunion d'information concernant la prévention des cambriolages et de sécurité publique générale.

Les cérémonies du 11 novembre se sont très bien déroulées. La journée a débuté par un rassemblement à la Mairie de Nézel, pour défiler ensemble rue Saint Blaise jusqu'au cimetière de Nézel. Après le dépôt des gerbes au monument aux morts, une minute de silence fût observée en souvenir des soldats morts pour la France. Après avoir clôturé la cérémonie animée musicalement par Nézel Music, Monsieur le Maire a invité chaque participant à le rejoindre en mairie pour un pot de l'amitié.

Concernant les travaux de sécurité sur la RD 191, nous espérons pouvoir prendre une délibération ce soir. Nous avons reçu les représentants du Conseil Général pour mener une concertation ensemble étant donné que leur avis est exigé puisqu'il s'agit d'une route départementale. Nous sommes dans l'attente du rapport du conseil général suite à cette réunion (DRT). Notre Assistant Maitre d'œuvre travaille sur ce sujet en concertation avec le Conseil Général. Une délibération sera prise au prochain conseil de décembre.

## ORDRE DU JOUR

- 1) Autorisation d'ester en justice
- 2) Consultation relative à la cartographie des zones inondables et des risques d'inondation
- 3) Dissolution du SILYA.
- 4) Indemnité de conseil et de budget allouées aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux
- 5) Adhésion de la commune de Gargenville au SIEHVS
- 6) Autorisation donnée au Maire pour la signature de la convention de service di@lege proposée par EDF
- 7) Autorisation donnée au Maire pour la signature de la convention proposée par le CIG pour une mission de conseil en assurances
- 8) Autorisation donnée au Maire pour la signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de 4 opérations distinctes en contrat rural
- 9) Autorisation donnée au Maire pour la signature d'un avenant au marché d'aménagement du parc Bellevue
- 10) Avant-projet éducatif territorial dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

Il est proposé au conseil municipal deux ajouts à l'ordre du jour : la nomination de Jean GUEGUIN dans la commission cimetièrre et le remplacement de Stéphane ANGOT à la CLETC (Commission locale des transferts de charge) de la CCSM.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour rajouter ces deux points à l'ordre du jour

### 1) Autorisation d'ester en justice DLB 2013/72

**Vu les litiges opposant Monsieur et Madame Laurent LORTHIOS à la ville de Nézel**

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'**unanimité** :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune devant le tribunal administratif de Versailles et à interjeter devant la Cour administrative d'appel de Versailles dans les litiges opposant Monsieur et Madame LORTHIOS à la ville de Nézel.

Dans le cadre de la convention d'assistance juridique conclue avec le CIG

**DECIDE** de désigner Maitre Pierre Jean BLARD, avocat, pour représenter la commune dans ces litiges.

## **2) Consultation sur la cartographie des zones inondables et des risques d'inondation. DLB 2013/73**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la consultation menée par le Préfet en vue d'établir une cartographie des surfaces inondables et des risques d'inondation sur chaque TRI pour trois niveaux d'inondation (événement fréquent, moyen, extrême).

La commission urbanisme a étudié les projets de cartographie établis par le Préfet.

Vu la directive n° 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation

Le Conseil municipal prend acte de l'avis conforme relatif à la cartographie des zones inondables et des risques d'inondation établie par le Préfet

## **3) Dissolution du SILYA (syndicat intercommunal du lycée d'Aubergenville) DLB 2013/74**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la cession des installations sportives et des aires de stationnement annexées au Lycée Vincent Van Gogh d'Aubergenville a été conclue avec la région Ile de France par acte notarié du 20 février 2013.

En conséquence, comme le souhaitaient les 18 Communes membres du SILYA depuis de nombreuses années, ce syndicat n'a plus de compétence et, conformément au vœu prononcé lors de l'élaboration du budget 2013, travaille à sa dissolution au 31 décembre 2013.

À cet effet, considérant que les statuts du SILYA ne prévoient aucune disposition quant à sa dissolution, il a été proposé lors du conseil syndical du 21 mars 2013 de déterminer la clé de répartition des résultats 2013 selon les participations cumulées des Communes membres au syndicat.

Un état des participations versées par chaque Commune membre depuis 1989, année de création du SILYA, a été adressé par courrier du 15 avril 2013 à toutes les communes pour vérification des cumuls et des pourcentages de répartition calculés par commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5212-33, L. 5211-25-1 et L. 5211-26,

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- ▶ **La dissolution du SILYA au 31 décembre 2013.**
- ▶ **La saisine de Monsieur le Représentant de l'Etat afin qu'il prenne un arrêté de dissolution du SILYA après délibérations concordantes des communes membres du syndicat, ainsi qu'un arrêté portant maintien de la personnalité juridique du syndicat en 2014 pour les besoins de sa liquidation (votes des comptes administratif et de gestion 2013 et fixation du détail comptable de la répartition de l'actif et du passif).**
- ▶ **Les conditions de liquidation et de répartition de l'actif et du passif du syndicat selon le tableau de répartition ci-après. Le détail comptable de la répartition fera l'objet d'une deuxième délibération du SILYA et des communes membres.**

	Montant cumulé des participations communales	Pourcentage de répartition par commune arrondi au centième près
ANDELU	70 914,55 €	0,95%
AUBERGENVILLE	2 426 182,61 €	32,40%
AULNAY-SUR-MAULDRE	232 227,19 €	3,10%
BAZEMONT	289 739,16 €	3,87%
BOINVILLE-EN-MANTOIS	21 413,74 €	0,29%
CRESPIÈRES	4 784,16 €	0,06%
ÉPÔNE	1 393 613,66 €	18,61%
FLINS-SUR-SEINE	383 061,67 €	5,12%
GOUSSONVILLE	41 359,95 €	0,55%
HERBEVILLE	32 618,89 €	0,44%
JUMEAUVILLE	110 964,04 €	1,48%
LA FALAISE	111 982,67 €	1,50%
LES ALLUETS-LE-ROI	126 091,01 €	1,68%
MAREIL-SUR-MAULDRE	329 008,82 €	4,39%
MAULE	1 032 687,80 €	13,79%
MÉZIÈRES-SUR-SEINE	661 095,99 €	8,83%
MONTAINVILLE	63 893,16 €	0,85%
NÉZEL	157 345,19 €	2,10%
	<b>7 488 984,24 €</b>	<b>100,00%</b>

► D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

#### 4) Indemnités de conseil et de budget allouées aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux DLB 2013/75

Vu l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer l'indemnité de conseil à Madame Catherine GIRARD-FOURNET au taux de 100% soit 472.80 euros bruts pour l'année 2013.

## **5) Adhésion de la commune de Gargenville au SIEHVS DLB 2013/76**

Vu la délibération du comité syndical du SIEHVS en date du 17 octobre 2013,

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal que le SIEHVS dans sa séance du 17 octobre 2013, a émis un avis favorable à l'adhésion de la commune de Gargenville à son syndicat intercommunale

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à l'adhésion de la commune de Gargenville au SIEHVS (syndicat intercommunal des établissements pour handicapés du val de seine).

## **6) Autorisation donnée au Maire pour signer la convention de service di@lege proposée par EDF DLB 2013/77**

EDF propose aux Collectivités Territoriales un nouveau service accessible par internet : di@lege. Il s'agit d'une marque déposée à l'INPI qui recouvre notamment la transmission en ligne d'informations relatives à la gestion de l'électricité proposée par EDF. Ce service facilite le suivi des factures d'électricité, propose une vue globale des éléments de consommation et de coût. Le prix du service est de 84.72 euros par an.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de service di@lege proposée par EDF.**

## **7) Autorisation donnée au Maire pour la signature de la convention proposée par le CIG pour une mission de conseil en assurances DLB 2013/78**

Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat d'assurance de la commune arrive à expiration le 31 mars prochain. Il est proposé de faire appel au service Conseil en Assurance du CIG pour réaliser :

- Une analyse des risques,
- Une assistance lors de la mise en œuvre de la procédure d'appel d'offres,
- L'étude des propositions des candidats,
- Le suivi des contrats.

Cette prestation porterait sur la renégociation des contrats suivants :

- Dommage aux biens,
- Responsabilité civile,
- Flotte automobile,
- Protection juridique et protection fonctionnelle.

L'estimation du coût de l'étude s'établit à partir d'un tarif horaire de 42,50 euros. Le temps de travail est estimé à un maximum de 80 heures réparties sur plusieurs mois ; sur la base de 4 lots, en procédure adaptée, soit une estimation budgétaire de 3400 euros.

Vu la proposition d'intervention du service conseil en assurances du CIG,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'un agent du CIG pour une mission de conseil en droit des assurances au sein de la commune de Nézel.

**8) Autorisation donnée au Maire pour la signature d'un avenant au marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de 4 opérations distinctes en contrat rural  
DLB 2013/79**

Après examen du dossier de contrat rural et consultation des services du conseil général des Yvelines et du conseil régional Ile de France, et de l'atelier LVA, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre, la commune a souhaité modifier l'enveloppe des travaux et affecter ses efforts sur 5 volets au lieu de 4 initiaux :

- 1) Ecole élémentaire Louis Pasteur et salle des fêtes (accessibilité, amélioration thermique conformément au PPMS)
- 2) Travaux de mises aux normes sanitaires de la cantine scolaire
- 3) Travaux au rez de chaussée de la villa Bellevue (accessibilité, mise aux normes sécurité ERP)
- 4) Aire de jeux extérieurs à l'espace P.Brémard
- 5) Réfection du mur du cimetière

Pour mémoire ce programme est subventionné à 80% par le Conseil Général des Yvelines et la Région Ile de France pour une enveloppe maximum de 370 000 euros de travaux.

Il est donc proposé au Conseil municipal un projet d'avenant avec le titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de 4 opérations distinctes en contrat rural, d'un montant de 3 800 euros HT.

Vu le code des marchés publics,

Vu l'avis d'appel à la concurrence publié le 22/03/2013

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation au Maire pour signer l'avenant relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de 4 opérations distinctes en contrat rural.

**9) Autorisation donnée au Maire pour la signature d'un avenant au marché relatif à l'aménagement du parc Bellevue  
DLB 2013/80**

Pour mémoire, la commune a décidé de suspendre les travaux initialement prévus à l'été 2013, en raison d'un recours en référé instruction déposé devant le tribunal administratif de Versailles visant à obtenir une expertise préalable aux travaux. Le juge administratif ayant rejeté cette requête le 10 septembre dernier, un nouveau planning des travaux a pu être étudié en fonction des disponibilités du titulaire du marché. Un avenant au marché initial portant sur la prolongation des délais est donc proposé.

Pour mémoire, ces travaux ne concernent que l'aménagement du parc Bellevue. Les travaux sur le bâtiment en lui-même, destiné à devenir une future maison des associations, seront quant à eux inclus dans le prochain contrat rural qui est en cours d'élaboration.

Vu le code des marchés publics,

Vu l'avis d'appel à la concurrence publié le 19/03/2013

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation au Maire pour signer l'avenant relatif au marché l'aménagement du parc Bellevue.

## 10) Avant projet éducatif territorial dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires DLB 2013/81

Monsieur le Maire donne la parole à Hélène MAHAUT, adjointe aux affaires scolaires.

Différentes réunions de concertations ont eu lieu avec les parents, les enseignantes, les associations et en application de la réforme des rythmes scolaires, le Projet EDucatif Territorial (PEDT) sera porté par la Communauté de Commune Seine Mauldre dont le correspondant est madame Catherine DELAUNAY, Vice-présidente en charge de la petite enfance et du périscolaire, et maire d'Aulnay sur Mauldre.

- Le périmètre public du PEDT est celui des 3 communes de la CCSM, Aubergenville-Aulnay sur Mauldre-Nézel qui représente un nombre d'enfants potentiellement concernés de 1300 élèves pour Aubergenville, 140 pour Aulnay sur Mauldre et 127 pour Nézel, répartis dans 4 écoles élémentaires, 4 écoles maternelles à Aubergenville, 1 école primaire à Aulnay sur Mauldre et 1 école primaire et maternelle.
- Les Périodes de la journée et/ou de la semaine qui seront concernées par le PEDT (voir ci-dessous l'éventuelle demande de dérogation à l'organisation du temps scolaire) sont :
  - Mercredi à l'issue de la classe soit 11h30
  - 2 jours par semaine de 15h00-16h30
- La durée du PEDT (3 ans maximum) envisagé est de 3 ans
- Pour la mise en œuvre du PEDT les ressources (partenaires, intervenants, équipements, etc.) pressenties sont :
  - Partenaires : des associations sportives, culturelles, (exemples : Théâtre du Mantois, cirque), des architectes...
  - Intervenants : animateurs de la CCSM, ou des associations, ATSEM, surveillants restaurations scolaire, enseignants volontaires, bénévoles.
  - Equipements : établissements scolaires, structures sportives (stade, gymnase), bibliothèque intercommunale, centres de loisirs.
- Les domaines d'activités et l'organisation prévus dans le PEDT envisagés sont :
  - Organisation de la semaine : neuf demi-journées avec le mercredi matin travaillé.

A l'issue la matinée de classe du mercredi, les enfants seront pris en charge à la sortie de chaque école et transportés sur les structures de centre de loisirs de la Communauté de Commune pour y prendre leur repas et participer aux activités du centre de loisirs.

- Organisation journalière dans un cadre hebdomadaire :
  - L'objectif est de permettre aux enfants une ouverture culturelle et sportive la plus large possible. Les ateliers d'initiation et de découverte seront proposés pour environ 7 semaines, l'inscription se fera par période. Dans un souci d'équité, les ateliers proposés seront gratuits pour les familles.

Les principes retenus :

- 2 créneaux horaires par semaine de 15h00 à 16h30
  - Activités culturelles : atelier théâtre, danse folklorique, musique, jeux de société, conte, philatélie...
  - Activités sportives : danse, relaxation, judo, rugby, football, tennis...
  - Les ateliers seront différenciés en fonction de l'âge de scolarisation : maternelle, cycle 2 et cycle3

Il est demandé une dérogation justifiée à l'organisation du temps scolaire :

- 2 jours de la semaine demeurent à 6h00 de classe par jour
- 2 jours de la semaine proposés à 4h30 de classe par jour

En effet la compétence périscolaire est déléguée à la Communauté de Communes. La particularité, une commune de 1000 habitants, une de 1200 et la dernière de 12000 habitants. Cette organisation permettra de mutualiser le vivier des intervenants potentiels pour les activités proposées. Une organisation spécifique doit permettre de proposer par roulement des ateliers de qualité dans chacune des communes.

Les activités peuvent se dérouler sur des structures extérieures aux écoles en fonction de la configuration de chaque commune, d'autres nécessitent du matériel. Les transports ne se feront pas en autocar. Ces diverses contraintes ont pesé sur le choix de la durée des TAP.

Cet avant-projet doit être rendu avant le 11 décembre 2013. Le projet définitif sera rendu en mai 2014.

Le conseil municipal prend acte de l'avant projet éducatif territorial.

### **11) Désignation d'un nouveau membre de la commission cimetièrè DLB 2013/82**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour désigner Jean GUEGIN en tant que membre de la commission cimetièrè.

### **12) Désignation d'un nouveau membre de la CLECT DLB 2013/83**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne son accord pour désigner Dominique TURPIN en remplacement de Stéphane ANGOT à la CLECT (commission locale des transferts de charges).

## **QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse.

Il est proposé de reporter la date prévisionnelle du prochain conseil municipal au jeudi 19 décembre 2013.

La séance est levée à 22h30.

**Dominique TURPIN**

**Maire de Nézel**



**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE NEZEL**

**SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2013**

L'an deux mille treize, le mardi 26 novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Dominique TURPIN, Hélène MAHAUT, Daniel RENAULT, Micaela PTAK, Fabienne BECHET, Thierry LABARTHE, Angélique MENAGE, Sandrine PINCON

Pouvoirs : Stéphane ANGOT à Dominique TURPIN, Micheline VOINIER à Fabienne BECHET, François Rémy MONNIER à Daniel RENAULT

Absent : Laurent LORTHIOS

Secrétaire de séance : Daniel RENAULT

Formant la majorité des membres en exercice.

**EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS**

<b>Prénom, nom</b>	<b>Emargement ou à défaut raison de l'empêchement</b>
<b>Dominique TURPIN</b>	
<b>Daniel RENAULT</b>	
<b>Micaela PTAK</b>	
<b>Hélène MAHAUT</b>	
<b>Sandrine PINCON</b>	
<b>Fabienne BECHET</b>	
<b>Thierry LABARTHE</b>	
<b>Angélique MENAGE</b>	